Formation référent handicap de l'enseignement supérieur [1]

Formation référent handicap de l'enseignement supérieur

Présentation :

L'accroissement du nombre de lycéens et d'étudiants en situation de handicap a multiplié les possibilités d'orientation et les types d'établissements vers lesquels les jeunes se dirigent, même s'ils restent majoritairement à l'université.

L'article 20 de la loi du 11 février 2005, engage les établissements d'enseignement supérieur à inscrire « les étudiants handicapés ou présentant un trouble de santé invalidant, dans le cadre des dispositions réglementant leur accès au même titre que les autres étudiants, et assurent leur formation en mettant en œuvre les aménagements nécessaires à leur situation dans l'organisation, le déroulement et l'accompagnement de leurs études », renforcé par l'article 24 de la Convention Internationale des Droits des Personnes Handicapées alinéa 5, article 24.

Depuis deux ans, la plateforme d'affectation Parcoursup indique pour chaque filière de formation les coordonnées d'un référent handicap. Si les universités et à moindre échelle les Grandes Écoles se sont engagées par la mise en place soit respectivement d'un service dédié avec un référent handicap, ou d'un référent handicap depuis de nombreuses années, avec des réseaux de référents professionnels constitués, certains établissements découvrent encore le sujet et nomment des acteurs (enseignants, personnels administratifs) relativement démunis quant à leur rôle et aux connaissances et compétences qu'on attend d'eux.

Alors que cette fonction de référent handicap fait aujourd'hui l'objet de formations dédiées (DU de Créteil, par exemple) ou d'élaboration de référentiels (pour les CFA, par exemple), il n'existe pas à ce jour de formation courte permettant d'acquérir les premières notions pour ensuite aller plus loin.

L'objectif de cette formation est de partager les premières clés de compréhension en s'appuyant sur les expériences, les outils développés par les différents acteurs pour construire une première approche, poser les premières réflexions, savoir où chercher l'information.

Il s'agit d'aborder les sujets suivants :

- Les enjeux de la poursuite d'études et des parcours des jeunes en situation de handicap.
- Les notions liées au handicap : définitions, représentations, compensation, accessibilité, aménagements raisonnables.
- Le rôle et la posture de référent.
- Les acteurs et les outils existants.
- L'identification des enjeux pour son propre établissement au regard des formations, de la pédagogie.

Objectifs pédagogiques :

- Connaître les enjeux de la poursuite d'études et des parcours des jeunes en situation de handicap.
- Connaître et se repérer dans le cadre législatif et réglementaire relatif aux étudiants en situation de handicap.
- Acquérir des connaissances sur le rôle et la posture de référent et s'interroger sur son

inscription dans l'organisation de l'établissement.
- Identifier les acteurs du handicap pour travailler en partenariat et en réseau.
- Savoir repérer et utiliser les outils existants.

Publics concernés :

Personnels enseignants ou administratifs débutant une fonction de référent handicap d'un établissement d'enseignement supérieur.

Programme :

- Présentation du contexte : les parcours et la poursuite d'études des étudiants en situation de handicap.
- Représentations des étudiants en situation de handicap et de l'enseignement supérieur.
- Notions liées au handicap : définitions, représentations ; compensation, accessibilité, aménagements raisonnables ; évaluation des besoins ; aménagements pédagogiques et aux examens.
- Connaissance des situations de handicap, identification des besoins éducatifs particuliers.
- Réglementation actuelle et évolution en cours.
- Travail en réseau et en partenariat avec les différents acteurs .
- Mises en situation à partir de situation d'étudiant, utilisation d'outils d'évaluation.
- Etudes de cas sur des politiques d'établissements, qu'est-ce qu'un environnement accessible ?
- Présentation des missions du référent.

Coordinnatrices :

Julie Dachez
Zineb Rachedi Nasri
Marie-Pierre Toubhans

Contact et informations :

01 41 44 38 40

formation.continue@inshea.fr **[2]**

Effectif : 10 personnes

Durée : 2 jours

Frais pédagogiques : 2640 €

Frais annexes : facturés aux frais réels si nécessité d'hébergement et de transports + forfait repas (17,50 €/repas)

Liens
[1] https://www.inshea.fr/fr/content/referent-handicap-enseignement-sup
[2] mailto:formation.continue@inshea.fr